

# **Projet de positionnement de la Ville de Montréal sur le rapport du Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent créé afin d'étudier et de recommander des *Options en matière de niveaux d'eau et de débits sur le lac Ontario et le Saint-Laurent.***

## **LE CONTEXTE :**

La Commission mixte internationale (CMI) a mandaté le Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent afin d'étudier et de recommander des *Options en matière de niveaux d'eau et de débits sur le lac Ontario et le Saint-Laurent.*

Ce mandat du Groupe d'étude s'inscrivait à l'intérieur du mandat plus vaste de la CMI concernant l'obligation faite aux deux pays limitrophes que sont le Canada et les Etats-Unis de s'entendre sur un ensemble de principes directeurs afin de pouvoir traiter et régler les différents concernant les eaux limitrophes. Ce mandat a mené à l'adoption du Traité des eaux limitrophes en 1909, lequel incluait la responsabilité de s'occuper de la régularisation du lac Ontario.

C'est ainsi que la CMI a produit un premier plan de régularisation des eaux, appelé Plan 1958, qui est entré en vigueur en 1960. Ce plan conçu en fonction des conditions hydrologiques observées de 1860 à 1954 ne donnant pas satisfaction dans les conditions d'étiage et de crue extrêmes survenues par la suite, la CMI a donc dû dévier des règles du plan, ce qui a donné le plan 1958-D. Plus récemment, la CMI s'est de nouveau écarté du plan pour mieux combler les besoins et les intérêts des utilisateurs qui ont changé au fil des ans. Il en est résulté le plan 1958-DD, encore en application aujourd'hui.

Au-delà des usages initiaux qui concernaient spécifiquement la navigation commerciale, les utilisations de l'eau à des fins domestiques et sanitaires et la production d'électricité, d'autres usages et considérations sont venus s'ajouter, commandant alors une révision en profondeur des règles de régularisation. Ces usages et considérations plus récents concernent la navigation de plaisance, l'érosion des berges, les inondations et la protection de l'écosystème.

La somme des usages et considérations prise en compte dans le cadre du rapport du Groupe d'étude international sont d'un grand intérêt pour Montréal et il convient de noter que leur prise en compte a permis la réalisation d'une étude d'une étendue et d'une profondeur qui dépassent tout ce qui avait été produit jusqu'à maintenant.

Nous reconnaissons le mérite de cette étude d'avoir si bien documenter ces usages et considérations.

Toutefois, l'objectif de cette note est d'une autre nature, puisque nous aurions souhaité pouvoir exprimer notre choix face à l'une ou l'autre des trois options proposées. Mais l'ampleur de la tâche et notre méconnaissance des intrants, autant que des impacts pouvant en résulter ne nous permettent pas de privilégier une option plutôt qu'une autre.

Nous tenons cependant à souligner que les résultats de l'étude soulèvent quelques inquiétudes et préoccupations dont nous souhaiterions faire état.

## **NOS PRÉOCCUPATIONS**

### **1. Les usages socio-récréatifs :**

La prise de conscience collective à l'endroit de l'environnement est maintenant devenue une réalité.

Pour la Ville de Montréal, cela s'est traduit par l'adoption d'un Plan d'urbanisme en 2004, lequel traduit la volonté de la Ville de valoriser la géographie exceptionnelle de Montréal, particulièrement par la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent. Les orientations et les actions du Plan visant à protéger et à mettre en valeur les composantes fondamentales du paysage montréalais, reflètent bien la volonté de la Ville. Les orientations d'aménagements en font d'ailleurs état par l'affirmation du caractère insulaire de Montréal et la volonté de mise en valeur du parcours riverain; par la poursuite du développement d'un réseau bleu à l'échelle de l'archipel montréalais; par la préservation et la mise en valeur des milieux naturels; par la réduction des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre.

Des projets concrets de mise en valeur sont déjà en cours, notamment la proposition d'aménagement de la Société du Havre de Montréal qui s'articule autour de trois axes stratégiques : la réappropriation de l'espace riverain afin de rendre le fleuve accessible, la réappropriation de l'espace urbain et le développement urbain durable.

Une Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, résultat d'une mobilisation de ses citoyens pour sauver ses derniers milieux naturels, a également été adoptée. Le chapitre traitant de l'environnement et des milieux humides fait d'ailleurs écho à cette préoccupation.

Une Politique du patrimoine, abordant les questions de paysages naturels et de patrimoine bâti est également en place. Les rives sont riches de ces patrimoines qui procurent aux Montréalais de nombreuses activités de découvertes, de sensibilisation et de détente dans des milieux uniques et inspirants. Ces richesses contribuent à leur perception de la valeur de leur environnement urbain, historique et social.

Le projet de schéma d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal reconnaît également l'importance de l'archipel de Montréal et propose la mise en valeur des espaces bleus et verts par la constitution d'un réseau métropolitain ainsi que des mesures de protection de ce patrimoine naturel.

Ces quelques exemples illustrent bien l'importance qu'accorde la population à une approche de développement durable. Nous notons, cependant, l'absence dans le rapport du Groupe d'étude international, d'une composante significative du développement durable, soit les usages socio-récréatifs.

Effectivement, depuis le Sommet de Montréal, réalisé en 2002, une démarche de planification des usages récréatifs en rive, intitulée Réseau bleu, a mis en lumière l'importance de l'eau dans la vie des citoyens.

Les usages socio-récréatifs que peut faire une collectivité de la présence de plans d'eau sont nombreux et peuvent se présenter comme suit :

1. Les activités en rives :
  - a. La détente en nature (détente, promenade, pique-nique)
  - b. La découverte (observation de la nature, ornithologie, photographie, interprétation et naturalisme)
  - c. Les loisirs au bord de l'eau (vélo, patins à roues alignées, course à pied, camping, randonnée pédestre, etc.)
2. Les activités de contact avec l'eau :
  - a. Les loisirs dans l'eau (baignade, marche dans l'eau, plage, plongée)
  - b. Les activités de prélèvement (pêche sportive, chasse, piégeage)
  - c. Les loisirs d'hiver en rives (marche, raquette, ski de fond)
  - d. Les sports sur glace (patinage, pêche blanche, planche à voile d'hiver)
3. Les loisirs nautiques non motorisés :
  - a. Les sports à voile (planche à voile, dériveur, voilier)
  - b. Les sports à propulsion humaine (canot, kayak chaloupe, pédalo)
4. Autres activités :
  - a. Les activités du domaine culturel (découverte patrimoniale, événements et fêtes communautaires)
  - b. Les croisières, excursions et navettes fluviales

En raison du nombre élevé d'activités répertoriées et de leur importance dans la vie des montréalais, l'absence des usages socio-récréatifs constitue à nos yeux une lacune importante. On pourrait affirmer que la navigation de plaisance, abondamment évaluée dans l'étude, constitue l'expression de cette préoccupation. Mais, en réalité, la navigation de plaisance ne représente qu'une fraction des usages socio-récréatifs.

La prise en compte du potentiel de développement et de mise en valeur des rives du fleuve et des activités qu'on peut y réaliser devraient être considérées dans toute proposition de régularisation des niveaux d'eau.

## **2. La compétitivité du port de Montréal :**

L'importance économique de la navigation commerciale sur le fleuve Saint-Laurent ainsi que la viabilité du port de Montréal est reconnue par tous. De tous les ports de la côte est

nord-américaine, c'est Montréal qui offre l'accès le plus rapide, le plus direct et le plus économique aux principaux marchés du centre du Canada, du « midwest » et du nord-est américain.

À cet effet, le maintien des niveaux d'eau a toujours fait l'objet d'une grande attention.

Depuis les dernières années, plusieurs investissements ont été réalisés soit pour optimiser le volume d'eau, améliorer la navigation dans le chenal du fleuve Saint-Laurent ou maximiser les déplacements. Par exemple : la réalisation des travaux de dragage sélectif des hauts-fonds entre Montréal et Trois-Rivières en 1999, les investissements pour adapter les bateaux aux conditions de navigation, la réduction de la vitesse pour réduire l'érosion, la formation des pilotes qui voient à la sécurité de la navigation dans le fleuve Saint-Laurent, les investissements des entreprises maritimes dans la haute technologie tels la navigation par satellite, les cartes marines électroniques, les lecteurs électroniques permettant d'optimiser le chargement des navires à fort tirant d'eau, etc.

Dans sa Stratégie de développement économique 2005-2010, la Ville a d'ailleurs pris l'engagement de soutenir la croissance du port de Montréal pour lui permettre de conserver son avantage concurrentiel. Mentionnons également que le Plan de développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal reconnaît le port de Montréal comme un des équipements stratégiques déterminants pour la compétitivité et l'attractivité de la région métropolitaine de Montréal.

En somme, tout scénario de régularisation des niveaux d'eau du fleuve Saint-Laurent devra maintenir la flexibilité et un apport d'eau suffisant tout au cours de l'année pour assurer la compétitivité du port de Montréal.

### **3. Les systèmes d'adduction d'eau de la Ville :**

De toute évidence, la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité, constitue une préoccupation majeure pour les responsables des systèmes d'adduction de l'eau de l'île de Montréal dont le réseau alimente plus de 1 800 000 habitants.

On notera que suite aux sécheresses estivales des dernières années, une baisse notable du niveau de l'eau dans le fleuve Saint-Laurent a été observée.

Compte tenu de la qualité moindre des eaux en provenance de la rivière des Outaouais et des phénomènes d'érosion des berges suite aux variations de niveaux d'eau, il faut éviter les périodes d'étiage sévère et minimiser le transfert de débits du lac des Deux-Montagnes vers le lac Saint-Louis et le fleuve Saint-Laurent. Notre coût de traitement de l'eau s'en trouverait substantiellement augmenté, sans compter l'impact que ce transfert pourrait avoir sur les municipalités s'approvisionnant à partir de la rivière des Prairies et la rivière des Mille-Îles.

#### **4. La biodiversité :**

Le maintien d'un patron naturel de variation des niveaux d'eau, soit une crue printanière importante, suivie d'un étiage plus ou moins sévère, puis d'une crue d'automne, elle-même suivie d'une période favorable à la prise du couvert de glace, constitue une condition essentielle au maintien de la très grande biodiversité des ressources biologiques du carrefour que constitue le lac Saint-Louis et le corridor fluvial. De plus, le maintien des rapides de Lachine dans leur intégralité demeure une des composantes essentielles à une saine gestion biologique du lac Saint-Louis et du fleuve.

La Ville de Montréal a d'ailleurs adopté un Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise dont l'une des orientations consiste justement à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

Bien que nous soyons conscients que la prise en compte d'une orientation favorable à la biodiversité en matière de régularisation et des mesures qui en découlent peuvent entrer en conflit avec d'autres enjeux, nous croyons que la tolérance et l'adaptabilité devraient être des valeurs sous-jacentes au plan à adopter. La préoccupation énoncée ci-dessous illustre notre propos.

#### **5. La gouvernance :**

Une préoccupation majeure concerne le type de gouvernance qui sera donné à un éventuel plan de gestion, lequel propose une participation adaptative. Au delà de ce principe, fort louable, de meilleures garanties devront être mises de l'avant pour connaître les autres principes qui guideront le suivi et les mécanismes de modifications au plan de gestion retenu.

Si historiquement, la CMI a eu la sagesse de maintenir un Conseil de contrôle, lequel pouvait exercer son pouvoir discrétionnaire afin d'autoriser des déviations par rapport au plan en vigueur (1958-DD), nous sommes en droit de nous inquiéter de l'orientation possible de confier en totalité à un plan déterminé, la régularisation des niveaux et débits du lac Ontario et du Saint-Laurent.

Nous ne croyons pas qu'un plan, résultant de calculs savants, saurait remplacer la contribution humaine qui, bien que subjective, permet d'introduire les ajustements requis en fonction de variables imprévues et de phénomènes peu documentés.

Nous ne le dirons jamais assez, le système Saint-Laurent/Grands Lacs est un système d'une grande complexité. Il faut minimalement se réserver une possibilité d'ajustements via des mesures d'atténuation plutôt que d'opter pour un plan statique et immuable.

De plus, face à certains inconnus tels que les impacts des changements climatiques, nous devons être prudents dans notre volonté d'adopter un plan spécifique comme mode unique de régularisation des niveaux et débits d'eau.

Un autre élément qui nous interpelle est le principe du « no less protection » qui garantissait au tronçon du Saint-Laurent des situations en aucun cas pire que ce qui résulterait d'une situation sans régularisation (l'état naturel). Cette protection semble avoir disparue des dispositions sous-jacentes à chacun des trois options proposées.

Concernant le principe de gestion adaptative, nous y sommes favorable. Ce principe est appliqué depuis longtemps dans le Saint-Laurent, où la nécessité de s'adapter à des fluctuations importantes de niveaux d'eau a exigé des investissements coûteux pour les usagers.

Parmi les exemples d'adaptation, on trouve :

- Les quais des marinas en amont sont en général des quais fixes alors qu'on trouve dans le Saint-Laurent beaucoup plus de quais flottants.
- Un dragage sélectif des hauts-fonds fluviaux (2 % de la superficie de chenal) a dû être réalisé pour réduire l'impact des bas niveaux d'eau sur le chargement des navires à fort tirant d'eau.
- Les rives du Saint-Laurent ont dû être protégées par des ouvrages de stabilisation en de nombreux endroits de son cours.

La CMI devra sensibiliser les différents groupes d'intérêt à l'importance d'adapter leur comportement pour faire face aux niveaux d'eau et aux débits découlant d'un nouveau plan de régularisation. De même, les intervenants locaux seront appelés à participer à ce rôle de sensibilisation et d'éducation.

La CMI devra également recommander un suivi de performance continu du plan retenu et en faire rapport publiquement sur une base régulière. Nous soutenons la proposition du Groupe d'étude international de réaliser un examen du rendement du plan, cinq ans après sa mise en oeuvre et d'une façon plus détaillée, dix ans après sa mise en oeuvre. Il est toutefois impératif que ce processus permette d'apporter des ajustements au plan de régularisation retenu sans avoir à initier préalablement de nouvelles études exhaustives.

## **6. La méthodologie :**

Il faut bien prendre conscience que les calculs et résultats présentés au rapport du Groupe d'étude international sont des simulations basées sur des extrapolations s'appuyant sur très peu de données factuelles.

Nous considérons trop risqués d'opter pour un plan de régularisation plutôt qu'un autre sur la seule base de l'information actuellement disponible.

De plus, les données calculées le sont pour des endroits précis. Ainsi, dans le domaine des prises d'eau, l'étude fournit des données pour le lac Saint-Louis et pour le port de Montréal. Il se trouve que notre prise d'eau est ni à l'un, ni à l'autre de ces deux endroits et qu'il n'y a malheureusement pas de données disponibles pour les rapides de Lachine. Nous ne souhaitons pas exprimer notre préférence sur la base d'un calcul déductif en

prenant comme base un point en amont et un autre en aval. L'hydraulicité du fleuve n'est pas quelque chose de linéaire.

Par ailleurs, il est difficile d'apprécier l'approche méthodologique des plans de régularisation proposés, car le rapport est peu explicite quant aux prémisses retenues en matière de règles de gestion. Il n'est pas évident, par exemple, de savoir si un plan donné est fondé sur une approche basée sur la gestion des apports en eau et de l'état d'un réservoir, tel le Plan 1958DD, ou sur une approche plutôt axée sur l'optimisation de la satisfaction des groupes d'intérêts, basée sur des courbes de satisfactions pondérées.

## **LA CONCLUSION :**

Tout en reconnaissant l'effort important fourni par tous les partenaires ayant participé à la collecte de données et à l'étude, nous continuons à penser que l'ensemble des données disponibles ne nous convainc pas qu'un plan statique devrait être à la base de la régularisation des eaux du lac Ontario et du Saint-Laurent.

Nous croyons fermement à la valeur ajoutée de l'intervention humaine. À cet effet, nous réclamons le maintien d'un Conseil de contrôle ayant la possibilité d'introduire des ajustements pouvant entraîner des déviations par rapport au plan adopté.

Par ailleurs, nous réitérons l'importance de la prise en compte des usages socio-récréatifs, comme préoccupation importante dans le processus de régularisation des niveaux et débits d'eaux.

Finalement, sans pouvoir opter pour un plan préférablement à un autre, nous souhaitons rappeler notre désir de sécuriser notre alimentation en eau potable, de préserver la compétitivité du port de Montréal et de maintenir la biodiversité de nos cours d'eau.

---

Mario Lanoie  
Chargé de mission  
Bureau des relations intergouvernementales  
11 septembre 2006  
U:\Ass. maires Grands Lacs & St-L\CMI\Niveaux des eaux\Position Ville sept 2006  
3e.doc

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

---

Séance ordinaire du mercredi 27 septembre 2006

Résolution: CE06 1613

---

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter le document intitulé « Projet de positionnement de la Ville de Montréal sur le rapport du Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent créé afin d'étudier et de recommander des options en matière de niveaux d'eau et de débits sur le lac Ontario et le Saint-Laurent » ;
- 2- d'autoriser le dépôt de ce document auprès de la Commission mixte internationale (CMI) et du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1060861005  
/lt

Francine SENÉCAL

\_\_\_\_\_  
Vice-présidente du comité exécutif

Jacqueline LEDUC

\_\_\_\_\_  
Greffière

Signée électroniquement le 3 octobre 2006



## Le Maire de Montréal

Le 1<sup>er</sup> septembre 2006

Monsieur le Maire,

Récemment, la Commission mixte internationale (CMI) rendait public le rapport du Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent intitulé *Options en matière de gestion des niveaux et des débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent*. ([www.losl.org/about/about-f.html](http://www.losl.org/about/about-f.html)).

Ce rapport propose différents scénarios de régularisation des eaux du lac Ontario qui est en lien direct avec le fleuve Saint-Laurent, affectant ainsi les niveaux et débits futurs de ce cours d'eau dont nous sommes tous voisins.

À titre de maire d'une municipalité limitrophe au fleuve Saint-Laurent, je vous invite fortement à prendre connaissance de ce rapport et à faire connaître vos commentaires dans le cadre des différentes étapes de consultations que la CMI a mises en place.

Je souhaiterais également connaître votre intérêt à participer à une rencontre régionale que nous pourrions organiser au début de l'automne prochain sur les enjeux du Saint-Laurent, tels les niveaux d'eaux, les débits et la qualité ou encore d'autres usages de l'eau comme la baignade, la navigation de plaisance, l'accessibilité, la protection, l'aménagement et l'affectation des rives ainsi que la protection de l'écosystème.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que la *Politique nationale de l'eau*, adoptée par le gouvernement du Québec en 2002, propose la mise en place prochaine d'une gestion intégrée du Saint-Laurent. De même, les gouvernements du Canada et du Québec annonçaient récemment la mise en oeuvre du *Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010* issu de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et prévoyant des investissements totalisant 114,2 M\$.

À titre de maire de Montréal, je siège également à différents comités en relation avec l'eau dont celui de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent dont je vous invite à consulter le site Internet ([www.greatlakescities.org](http://www.greatlakescities.org)) afin de prendre connaissance des actions déjà prises en relation avec le bassin Saint-Laurent/Grands Lacs.

Vous constatez que bien des actions prennent place afin d'assainir, de protéger et de mettre en valeur le Saint-Laurent.

Face à ces divers événements, je crois à l'importance de nous mobiliser en tant qu'élus afin d'échanger sur les enjeux du Saint-Laurent, de dégager des consensus nous conduisant à une vision et des orientations communes que nous pourrions mettre de l'avant et faire valoir auprès des différents niveaux de gouvernements, intervenants sur cette problématique. Une réflexion s'impose, car l'eau n'a pas de frontière.

En fait, je souhaite interpeller l'ensemble des élus responsables de collectivités locales vivant le long du tronçon fluvial, à l'intérieur de la zone d'influence des Grands Lacs, soit de la frontière ontarienne jusqu'à Trois-Rivières.

Si vous en manifestez l'intention, je vous contacterai prochainement afin de préciser les dates d'une éventuelle rencontre d'échanges que nous pourrions tenir sur les enjeux et défis du Saint-Laurent et ainsi, nous positionner en tant qu'intervenants crédibles et respectés.

Je vous invite donc à me faire part de votre intérêt sur la tenue d'une telle rencontre en contactant M. Mario Lanoie, responsable de ce dossier pour la Ville de Montréal, au 514 872-6502 ou par courriel à : [mlanoie@ville.montreal.qc.ca](mailto:mlanoie@ville.montreal.qc.ca)

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.



Gérald Tremblay